

# ***Assistante Familiale: un engagement professionnel permanent***

La profession d'assistante familiale est encadrée par un référentiel assez complet qui précise qu'elle occupe une place importante en terme de prévention, et d'accompagnement éducatif des enfants qui lui sont confiés.

Cette professionnelle est chargée de veiller au développement physique, affectif et psychologique de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur.

Les assistantes familiales, en tant que professionnelles, entourent l'enfant confié de soins vigilants et impliquent toute leur famille proche et élargie.

Elles sont conscientes qu'il est indispensable de se former, se perfectionner et de confronter leurs propres expériences avec les autres professionnels de l'enfance, de se remettre en cause, d'évoluer et d'évaluer leurs actions.

La relation éducative qui en découle en est directement imprégnée. En effet, elle constitue un temps où une personne requise pour ses compétences accompagne l'enfant confié à "passer du vivre à exister", lui apprend à faire ses propres choix en tenant compte de ses difficultés, et se reconstruire dans un cadre protégé.

## ***Fortes de leur engagement***

C'est pour cela que, fortes de leur engagement au quotidien, elles ne sont pas uniquement des prestataires de service mettant à disposition le logis et la nourriture.

Leur engagement est plein et entier. Il doit se faire avec la collaboration et le soutien de l'équipe pluridisciplinaire, implique que leur intégration soit réelle et entière dans les équipes de placement familial.

## ***Pour aller jusqu'au bout des choses***

Pour les assistantes familiales, il est indispensable:

- d'être associées avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration, à la construction et à l'aboutissement du projet de l'enfant.
- de pouvoir échanger régulièrement avec l'équipe, dans un mode de communication de collègue à collègue.
- de maintenir les préparations à l'accueil.
- de programmer une commission annuelle avant une audience mais pas seulement.
- de systématiser une commission d'accueil dans les 2 mois d'arrivée de l'enfant.
- d'avoir des commissions d'aide à l'évaluation (impulsées et parfois écartées faute de disponibilité des équipes).

## ***Jusqu'où la collectivité s'engage-t-elle ?***

Les assistantes familiales attendent de cette journée, que la collectivité s'engage aussi à développer les axes nécessaires pour favoriser le travail, les entendre et répondre à leurs attentes.